



## LE BLUES DES FONCTIONNAIRES DE LA CHASSE

**titre « Le Parisien »**, suite à un communiqué de presse de l'intersyndicale de l'ONCFS, dans lequel nous tirons la sonnette d'alarme.

**Les personnels en ont ras le bol de ne rien voir venir** tant sur les effectifs, les progressions de carrières et surtout les salaires, très en dessous de la moyenne de personnels d'autres ministères.

**Pendant ce temps, Mr Sarkozy fait du pied aux 1,7 millions de chasseurs. Suite à sa visite dans le sud**, ils ont pu braconner en toute impunité au mois d'août en Camargue. Toutes les opérations des forces de polices pour lutter contre le braconnage, furent annulées par le Préfet...

### CONTRAT DE DUPE, LA DIMINUTION DES PERSONNELS

en contrepartie des retraits des contentieux entre l'ONCFS et les Fédérations de chasseurs.

Soit 30 millions d'euros. Seulement 23 millions d'euros pour l'Office...

Soit un bénéfice de 7 millions d'euros pour l'Etat !!!

L'Etat qui par ailleurs pinaille sur le recrutement pour faire appliquer les missions régaliennes en matière d'environnement.

### LES PERSONNELS ONT VRAIMENT LE BLUES !!!

# SOMMAIRE

**Périodique  
d'information**  
Syndicat National  
de l'Environnement  
Branche  
**FAUNE SAUVAGE**

Directeur de la publication :

Daniel GASCARD  
2-4 allée de Lodz  
69363 LYON cedex 07

Téléphone : 04.72.71.27.72  
06.03.90.39.14  
Télécopie : 04.72.71.26.02

[daniel.gascard@eurumc.fr](mailto:daniel.gascard@eurumc.fr)

Editorialiste

Xavier BRUNY

Comité rédaction

Xavier BRUNY  
Isabelle HEBA  
Martine WANNER  
Jean Marc MARSOLLIER

Mise en page et maquette

Isabelle HEBA  
Jean Marc MARSOLLIER

N° CPPAP : 0607 S06063

ISSN : 1634-6297

**Synergie**  
**FAUNE SAUVAGE**

ABONNEMENT :

annuel : 16 euro  
Prix unité : 5 euro

Chèque à l'ordre de :

**SNE-FSU**  
219, rue Le Titien  
CS59549  
34961 MONTPELLIER  
CEDEX 2

- 3 EDITO**  
Un service public en état de décrépitude avancé
- 4 VIE DU SNE**  
Les sections et leurs représentants
- 7 AGENDA**  
Date des réunions
- 8 VOUS AVEZ LA PAROLE**  
La voix de son maître
- 9 COURRIERS**  
C.A. quand vos représentants se fâchent
- 12 COURRIERS**  
Mission spéciale OURS
- 15 COURRIERS**  
Habillage ouvriers et corps environnement
- 16 DOSSIER**  
Loi DTR
- 18 PRESSE**  
Blues des fonctionnaires de l'ONCFS
- 19 COURRIERS**  
Gestion des traitements
- 20 VOUS AVEZ LA PAROLE**  
Chasse au gibier d'eau – contrat d'objectif
- 22 COMMUNIQUE DE PRESSE**  
Sarkozy, laxiste avec les chasseurs
- 23 COURRIER**  
Nomination du délégué régional outre mer
- 25 INSTANCES**  
CAP nationale de juin
- 26 FORMATION**  
Conseil de la formation
- 28 HYGIENE ET SECURITE**  
Influenza aviaire
- 30 COURRIERS**  
Mayotte, relations de travail ONCFS – DAF



*Parce « qu'il n'y a pas de petits gestes quand ont est 60 millions à les faire » et que « l'écologie a besoin de nous tous », Agissons !*

*Signé Le MEDD*

## **Le gouvernement nous montre l'exemple en commençant par :**

### **La LOI LITTORAL : Les grands lacs menacés**

Les mauvais coups se font souvent en été. Le décret relatif aux lacs de montagne pris par le ministère de l'Équipement n'échappe pas à la règle. Signé en août, il aurait pu passer inaperçu. Mais en Haute-Savoie, les défenseurs du lac d'Annecy veillaient.

***6 000 hectares  
risquent de ne  
plus être protégés***

« Cette abrogation partielle de la loi littoral menace près de 6000 hectares », dénonce Bernard Bosson, député-maire d'Annecy et ancien ministre de l'Équipement. La moitié des rives du lac d'Annecy risquent en effet de perdre les protections dont elles bénéficient actuellement au titre de la loi littoral et de la loi montagne. « C'est d'autant plus étrange, note l'UFC-Que Choisir de Haute-Savoie, membre d'un collectif de onze associations de défense du lac, que, dans le même temps, les élus favorables à ce décret élaborent un dossier destiné à obtenir le classement du lac d'Annecy au patrimoine mondial de l'Unesco afin de le protéger. » Le dépeçage de la loi littoral, déjà engagé par quelques amendements concoctés pour satisfaire les élus aménageurs de la Côte d'Azur, se poursuit donc sur les grands lacs touristiques. Prenant prétexte du chevauchement de deux grandes lois protectrices, la loi littoral et la loi montagne, sur ces territoires, le décret gouvernemental offre aux élus la possibilité de réduire les superficies protégées et d'appliquer le seul code de l'urbanisme sur les espaces récupérés. Au-delà du lac d'Annecy, sept autres grands lacs de montagne sont eux aussi menacés par un regain d'urbanisation.



# Un service public en état de décrépitude avancé

**Q**ue peut-on attendre d'un gouvernement comme celui que nous avons aujourd'hui, un service public ou un service au public ?

Cette notion est pour moi d'une importance capitale. Je ne suis pas un forcené de la sémantique, mais chacun des mots a son importance mais également son ordre.

- le service public est : un service fonctionnant pour tous dans un esprit de solidarité et d'équité entre tous les citoyens. La valeur principale de ce service est, avant tout le service rendu, pas le rapport financier. Il doit être mis en place par des personnels employés par les différentes administrations (état, région, collectivités territoriales), et formé dans cet esprit collectif.

- Le service au public, lui, met en avant la rentabilité financière. Aujourd'hui il est mis en place par la plus part des commerces et entreprises de service.

## Où doit se situer notre EPA ?

Pour le SNE-FSU, la question ne se pose même pas, **dans le service public et plus particulièrement celui de l'Etat.**

La condition sine qua non pour que tout fonctionne dans de bonnes conditions, autant en interne qu'en externe, est d'avoir les moyens humains et matériels de fonctionnement. C'est à l'Etat de mettre en œuvre les moyens financiers et de recrutement. Nous sommes bien loin du compte. Les seules réponses qui nous sont données, sont :

- réduction du nombre de fonctionnaires
- réduction des budgets des EPA.

L'ONCFS ne fait pas exception à la règle, et ce malgré les affichages faits par notre ministère, 23 millions d'euros oui mais combien en réalité ? Pour quelles missions ?

Le contrat de dupe qui vient d'être signé entre le MEDD et l'ONCFS (contrat d'objectif) a un seul but aujourd'hui, la diminution des personnels de l'ONCFS en contrepartie des retraits des contentieux avec les FDC, soit 30 millions d'euros. Seulement 23 millions d'euro pour l'Office... soit un bénéfice de 7 millions d'euros pour l'Etat !!! Quelles garanties avons-nous aujourd'hui de pérennité de ce financement et du retrait des contentieux ? Aucunes. Nous savons d'ailleurs qu'un certain nombre de FDC ne sont pas prêtes à jouer le jeu. Il est certain qu'à terme, la diminution des effectifs de fonctionnaires aura une incidence sur les effectifs de contractuels.

Alors VIGILANCE !!! Que nous soyons ATE, TE ou contractuels à l'ONCFS, nous sommes tous dans le même navire, nous nous devons de préserver notre EPA, et par delà le service public. Je ne veux pas me répéter, mais nous devons tous nous serrer les coudes. Ne soyons pas défaitistes, mais il est grand temps de ranger nos différentes querelles de fonctions.

**Nous sommes tous des agents de l'ONCFS unis pour la défense de nos emplois  
Et du service public de l'environnement.**

Le secrétaire de la branche  
Xavier BRUNY